

03

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation du résultat du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Les instructions comptables M 14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M 49 pour le Service des Eaux, M 4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat d'exploitation est affecté :

- 1) en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- 2) pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses d'exploitation nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

1) Le résultat du Budget Principal

Il est proposé d'affecter le résultat de 68 890 398,07 Euros

- à une mise en réserve de 14 625 528,31 Euros pour financer les reports d'investissement
- à un report à nouveau pour le solde, soit 54 264 869,76 Euros

.../...

2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat de 1 750 544,54 Euros

- à une mise en réserve de 1 348 702,29 Euros pour financer les reports d'investissement
- à un report à nouveau pour le solde, soit 401 842,25 Euros

3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de 138 416,53 Euros

- à une mise en réserve de 57 847,83 Euros pour financer les reports d'investissement
- à un report à nouveau pour le solde, soit 80 568,70 Euros

4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat de 985 273,60 Euros

- à un report à nouveau de 985 273,60 Euros

Motions en conséquence

.../...

MOTION 1

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008 le 2 juillet 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du Budget Principal

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de

68 890 398,07 Euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	3 766 559,26
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	65 123 838,81
A) EXCEDENT AU 31/12/2008	68 890 398,07
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	68 890 398,07
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	14 625 528,31
- financement des reports de fonctionnement	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	54 264 869,76
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 2010)	
B) DEFICIT AU 31/12/2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 2010)	
Excédent disponible	
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	

Fait à Metz, le 2 juillet 2009

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Anne FRITSCH-RENARD

MOTION 2

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008 le 2 juillet 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du Budget Annexe des Eaux

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de
Euros

1 750 544,54

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	187 828,31
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
A) EXCEDENT AU 31/12/2008	1 750 544,54
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) (compte 1064)	187 816,62
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	1 562 727,92
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	1 160 885,67
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	401 842,25
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2010)	
B) DEFICIT AU 31/12/2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2010)	
Excédent disponible	
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	

Fait à Metz, le 2 juillet 2009

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Anne FRITSCH-RENARD

MOTION 3

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008 le 2 juillet 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du Budget Annexe du Camping

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de

138 416,53 Euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	24 858,73
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
 RESULTAT DE L'EXERCICE	 EXCEDENT DEFICIT
	113 557,80
 A) EXCEDENT AU 31/12/2008	 138 416,53
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	138 416,53
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	57 847,83
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	80 568,70
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2010)	
 B) DEFICIT AU 31/12/2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2010)	
Excédent disponible	
 C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	

Fait à Metz, le 2 juillet 2009

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Anne FRITSCH-RENARD

MOTION 4

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008 le 2 juillet 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du Budget Annexe des Zones

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de

985 273,60 Euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	353 203,32
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
A) EXCEDENT AU 31/12/2008	985 273,60
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	985 273,60
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	985 273,60
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2010)	
B) DEFICIT AU 31/12/2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2010)	
Excédent disponible	
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	

Fait à Metz, le 2 juillet 2009

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Anne FRITSCH-RENARD